



# Direction des Affaires Économiques

*Mesures pour l'Audiovisuel et le Cinéma*





## Sommaire

### Aides à la création et à la production cinématographique et audiovisuelle

- > Aide à l'écriture
- > Aide au développement
- > Aide à la réalisation de pilotes et maquettes
- > Aide à la réalisation de courts métrages
- > Aide à la production
- > Aide aux investissements pour la création des entreprises – volet numérique
- > Aide au développement des entreprises – volet numérique
- > Prime régionale à l'emploi





## Aide à l'écriture

### Objectifs :

- Favoriser l'émergence de nouveaux programmes audiovisuels et cinématographiques.

### Définition

- L'écriture du scénario consiste à définir, de manière textuelle, le contenu d'une œuvre audiovisuelle ou cinématographique. Mettant en valeur la Réunion ou celle-ci dans son environnement de l'Océan Indien.

### Type d'aide :

- Dotation forfaitaire d'un montant de **3000 €**



# Aide au développement

## Objectifs :

- Favoriser l'émergence de nouveaux programmes audiovisuels et cinématographiques.

## Définition

- Favoriser la réalisation de l'étape intervenant après l'écriture en finançant les travaux nécessaires à l'établissement d'un dossier complet, préalable à la mise en production.
- Pour des sociétés de production ayant une expérience et un projet mettant particulièrement en valeur la Réunion ou la Réunion dans l'Océan Indien.

## Type d'aide :

- Subvention maxi de **50 %** des dépenses HT
  - Plafonnée à **15.000 €** pour :
    - Les projets d'animation supérieur à 10 minutes
    - Les longs métrages de fiction (base 90 minutes)
    - Les séries d'au moins 6 épisodes de 26 minutes
  - Plafonnée à **8.000 €** pour les autres genres.



## Aide à la réalisation de pilotes et maquettes

### Objectifs :

- Favoriser l'émergence de nouveaux programmes audiovisuels et cinématographiques afin de permettre la recherche de cofinancements au profit de nouveaux talents.

### Définition

- Le bénéficiaire devra faire la preuve de l'usage du pilote ou de la maquette dans la recherche de financement et fait appel aux compétences locales, en ressources humaines, capacités techniques, services généraux...
- Pour des sociétés de production ayant une expérience et un projet mettant particulièrement en valeur la Réunion ou la Réunion dans l'Océan Indien.

### Type d'aide :

- Subvention maxi de **35 %** des dépenses locales HT
  - Plafonnée à **3.000 € par minute** de durée prévisionnelles de l'œuvre hors générique.





## Aide à la réalisation de courts métrages

### Objectifs :

- Favoriser l'émergence de nouveaux programmes audiovisuels et cinématographiques afin de permettre l'épanouissement de talents réunionnais et favoriser la production par les entreprises du secteur.

### Définition

- Soutenir les producteurs et réalisateurs par l'aide à la réalisation de courts métrages (films de fiction d'une durée inférieure à 60 minutes)
- Pour des sociétés de production ayant une expérience et produisant un ou des auteurs ressortissants de la Réunion, ou un projet mettant particulièrement en valeur la Réunion ou la Réunion dans l'Océan Indien.

### Type d'aide :

- Subvention maxi de **50 %** des dépenses locales HT
  - Plafonnée à **30.000 €**





## Aide à la production

### Objectifs :

- Favoriser l'émergence de nouveaux programmes audiovisuels et cinématographiques par les entreprises du secteur.

### Définition

- Développer la filière locale de production de programme à l'exportation.
- Faisant largement appel aux compétences locales sur les postes à forte valeur ajoutée, en ressources humaines, capacités techniques, services généraux...selon une convention avec la Région Réunion.
- Pour des sociétés de production ayant une expérience et produisant un ou des auteurs ressortissants de la Réunion, ou un projet mettant particulièrement en valeur la Réunion ou la Réunion dans l'Océan Indien.

### Type d'aide :

- Subvention maxi de **35 %** des dépenses locales HT, **45 %** pour les projets destinés aux marchés nationaux et internationaux
  - Plafonnée à **200.000 € pour l'audiovisuel**
  - **Pas de plafond pour les projets cinématographiques et d'animations**





# Aide aux investissements pour la création des entreprises

## Objectifs :

- Accroître le nombre d'entreprises intervenant dans ce secteur économique prioritaire, volet numérique.

## Définition

- Les entreprises en création ou en amorçage disposent de peu de fonds propres, elles ont donc besoin d'un accompagnement et de financement adaptés.

## Type d'aide :

- Subvention en faveur des investissements matériels et immatériels pour la création des entreprises de la filière numérique.
- Taux de subvention entre 20 et 50 % maxi des dépenses éligibles, selon des critères de bonification : Développement durable ; recherche de nouveaux débouchés, installation en zone d'activité aidée.
  - Plafonnée à 1,5M€



# Aide au développement des entreprises

## Objectifs :

- Faciliter le développement des entreprises existantes et ainsi créer un environnement plus favorable à la création et au maintien des emplois.

## Définition

- Les entreprises qui ont validé leur potentiel d'expansion doivent disposer de financements additionnels pour soutenir et accélérer leur internationalisation et leur croissance.

## Type d'aide :

- Subvention en faveur des investissements matériels et immatériels pour le développement des entreprises de la filière numérique.
- Taux de subvention entre 20 et 50 % maxi des dépenses éligibles, selon des critères de bonification : Développement durable ; emplois ; innovation ; recherche de nouveaux débouchés, installation en zone d'activité aidée.
  - Plafonnée à 1,5M€



## Prime régional à l'emploi

### Objectifs :

- Faciliter la montée en compétence des entreprises de production par une aide sur les emplois productifs.

### Définition

- Accompagner les entreprises dans leur programme d'embauche en allégeant le coût du travail pour favoriser la création d'emplois en CDI.

### Type d'aide :

- **15.000€** par emploi créé dans la limite de **500.000€** par projet
- Paiement en 3 fois :
  - 50 % année N
  - 30 % année N+1
  - 20 % année N+2



Merci de votre attention

